

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

24 OCTOBRE 2022

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À PRÉSERVER LE RÉSEAU DES AGENTS DE LIAISON ACADÉMIQUE ET
CULTURELLE

DÉPOSÉE PAR M. JEAN-PIERRE KERCKHOFS, MME AMANDINE PAVET, M.
LUC VANCAUWENBERGE, MME ALICE BERNARD, M. GERMAIN
MUGEMANGANGO, M. JORI DUPONT, M. ANTOINE HERMANT ET M. JULIEN
LIRADELFO

RÉSUMÉ

Cette proposition de résolution invite le Gouvernement de la Communauté française à préserver le réseau des agents de liaison académique et culturelle et ses onze équivalents temps plein.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à préserver le réseau des agents de liaison académique et culturelle.....	5

DÉVELOPPEMENTS

Le 31 janvier 2022, un collectif de personnalités des secteurs culturel et universitaire publiait une carte blanche intitulée « Haro sur la culture ». Dans cette carte blanche, les 75 signataires dénoncent une décision « brutale » : la décision du ministre-président de la Communauté française de supprimer purement et simplement le réseau des Agents de liaison académique et culturelle (ALAC). Leurs compétences seraient transférées aux Agents de liaison scientifique de la fédération pour ce qui est des questions liées à l'enseignement et aux délégués et chargés de projets locaux de Wallonie-Bruxelles International pour ce qui est de la culture.

Pour rappel, ce réseau tire ses origines de la décision, prise il y a une trentaine d'années, d'envoyer des lecteurs dans des universités étrangères pour enseigner la langue française et la littérature francophone de Belgique. L'objectif était, entre autres, de sensibiliser les étudiants et professeurs étrangers à la diversité de la francophonie, et à la place de la Belgique au sein de celle-ci. À son apogée, ce réseau a connu une soixantaine de lecteurs. Au fil du temps, leurs tâches se sont diversifiées, pour inclure des représentations à des salons d'étude, l'organisation d'activités culturelles, de colloques universitaires, ou la participation à des événements tels que ceux liés aux Fêtes de la Francophonie. C'est pourquoi Wallonie-Bruxelles International a pris la décision en 2018 de supprimer ce réseau pour le remplacer par un nouveau, celui des Agents de liaison académique et culturelle, qui existe aujourd'hui. Leur mission à l'étranger reprend ces trois grands axes de travail : la promotion des acteurs culturels belges francophones, la promotion de l'enseignement supérieur de la Communauté française et la promotion de la langue française, notamment en enseignant comme lecteurs à l'université. Quelques années plus tard, le ministre-président annonce son intention de supprimer ce réseau, alors même que fin 2020, les ALAC ont subi un processus d'évaluation qui a confirmé les retombées positives de leurs actions.

Les signataires de la carte blanche déplorent qu'on ait pris une telle décision sans concerter le secteur culturel. À leurs yeux, c'est « une cheville essentielle dans la politique culturelle de la Communauté française qui se trouve menacée – sans qu'aucune perspective de remplacement crédible n'en soit même envisagée. Les Agents de liaison scientifique ou les représentants de Wallonie-Bruxelles International non seulement ne disposent pas de l'expertise construite depuis plusieurs décennies par les membres du réseau ALAC, mais ils sont déjà débordés dans l'exercice de leurs propres compétences. Tenter de leur redistribuer (de surcroît, de manière partielle) ce qui était jusque-là la mission des ALAC revient par conséquent à entériner la mise au placard de toute possibilité, pour la Communauté française, de mener une politique culturelle internationale qui ne soit pas ridicule, vaine ou décorative. »

Ils ajoutent que « derrière cette décision, c'est toute une conception de la culture qui se profile – une conception dont l'article de foi principal est qu'elle ne compte pas, sinon comme variable d'ajustement » et que la décision du ministre-président est « une gifle au visage de toutes celles et ceux qui pouvaient compter sur les ALAC pour que leur travail bénéficie d'une audience excédant les frontières de notre Fédération ».

Une nouvelle carte blanche est publiée le 16 septembre 2022 pour alerter sur la « catastrophe en matière de rayonnement culturel international et de politique linguistique » que va engendrer le projet du Gouvernement de la Communauté française de supprimer le réseau des ALAC.

Cette carte blanche, signée cette fois par 120 personnalités des secteurs culturels et académiques, dénonce la volonté du Gouvernement de démembrer le « seul véritable instrument de promotion internationale de la culture et de la langue » de la Communauté française.

Que ces agents qui « mènent depuis des années un travail de fond pour accompagner nos artistes et nos chercheurs » soient invités à rentrer en Belgique est incompréhensible pour les signataires. Pour eux, cela signifie la perte de « points de contact précieux, de spécialistes de la culture belge francophone, de fins connaisseurs des acteurs culturels et universitaires étrangers ».

Ils ne sont aucunement rassurés par la manière dont le ministre-président prévoit compenser cette perte. Comment les délégués déjà en place à l'étranger ou de nouveaux postes à Bruxelles vont-ils pouvoir effectuer le travail jusqu'ici assuré par les ALAC ? Les premiers ont déjà de nombreuses tâches à assumer, et les seconds ne pourront pas constituer des relais sur le terrain.

Entre-temps, de nombreux représentants du secteur culturel ont, dans le cadre de leur audition au sein de la commission de la Culture, insisté sur la nécessité de soutenir davantage les artistes de la Communauté française à l'international. Faut-il rappeler que la crise du Covid a eu un impact terrible sur le secteur culturel ? Impact dont il peine toujours à se remettre. Les lieux de diffusion en Wallonie et à Bruxelles, en raison des multiples reports dus à la crise sanitaire, connaissent un embouteillage sans précédent. Aider nos artistes à s'exporter est plus que jamais nécessaire.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À PRÉSERVER LE RÉSEAU DES AGENTS DE LIAISON ACADÉMIQUE ET CULTURELLE

Le Parlement de la Communauté française,

- A. Considérant l'annonce par le ministre-président de la Communauté française de la suppression prochaines du réseau des Agents de liaison académique et culturelle ;
- B. Considérant l'investissement de Wallonie-Bruxelles International dans ce réseau ces trente dernières années ;
- C. Considérant l'expertise construite depuis plusieurs décennies par les membres de ce réseau ;
- D. Considérant le rôle essentiel de ce réseau dans la politique culturelle de la Communauté française ;
- E. Considérant que les agents de liaison académique et culturelle mènent depuis des années un travail de fond pour accompagner nos artistes et nos chercheurs ;
- F. Considérant que les agents de liaison académique et culturelle sont des points de contact précieux, des spécialistes de la culture belge francophone, de fins connaisseurs des acteurs culturels et universitaires étrangers et des relais importants sur le terrain ;
- G. Considérant que fin 2020, ce réseau a subi un processus d'évaluation qui a confirmé les retombées positives de ses actions ;
- H. Considérant l'impact de la crise sanitaire sur le secteur culturel et l'embouteillage dans les lieux de diffusion de la Communauté française ;
- I. Considérant la nécessité de soutenir davantage les artistes de la Communauté française à l'international ;
- J. Considérant les impacts négatifs en matière de rayonnement culturel international, de politique linguistique et de représentation académique qu'aurait la suppression de ce réseau ;
- K. Considérant la nécessité pour le secteur culturel et le milieu académique d'avoir des relais sur le terrain à l'étranger ;

L. Considérant l'absence de concertation du secteur culturel avant de prendre la décision de supprimer ce réseau ;

M. Considérant la mobilisation de plusieurs acteurs des secteurs culturel et académique contre cette décision ;

Demande au gouvernement de la Communauté française de :

Préserver le réseau des Agents de liaison académique et culturelle et ses onze équivalents temps plein.

J.-P. Kerckhofs

A. Pavet

L. Vancauwenberge

A. Bernard

G. Mugemangango

J. Dupont

A. Hermant

J. Liradelfo